



Assemblée générale

Distr. limitée
5 février 2019

Anglais, espagnol et français seulement

Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Santiago, 5-7 février 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Paul Williams (Canada)

Rapport de la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/119, intitulée « Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants », l'Assemblée générale a décidé que chaque congrès serait précédé de réunions préparatoires régionales et que les futurs congrès s'intituleraient « Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ».
2. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est réuni à Bangkok du 15 au 18 août 2006, a examiné la manière dont les préoccupations et les perspectives régionales pouvaient être intégrées dans la préparation des congrès. Il a souligné l'importance des réunions préparatoires régionales comme outil essentiel de préparation des congrès et noté que, malgré la mondialisation et la nature de plus en plus transnationale de la criminalité, les différentes régions du monde continuaient à avoir des préoccupations différentes qu'elles voulaient voir convenablement prises en compte lors de l'examen de différents thèmes par les congrès ([E/CN.15/2007/6](#), par. 23).
3. Dans sa résolution 72/192, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faciliter l'organisation des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et de dégager les ressources voulues pour permettre aux pays les moins avancés de participer à ces réunions et au quatorzième Congrès, suivant la pratique établie et en consultation avec les États Membres. Dans cette résolution, elle a encouragé les programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernés, ainsi que d'autres



organisations professionnelles, à coopérer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour préparer le quatorzième Congrès.

4. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en coopération avec les instituts composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et en temps voulu, un guide de discussion en vue des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès et du Congrès lui-même, et elle a invité les États Membres à participer activement à ce processus.

5. À sa vingt-septième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le projet de guide de discussion. Dans sa résolution 73/184, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du projet de guide et a prié le Secrétaire général de le finaliser dans les meilleurs délais, en tenant compte des recommandations de la Commission, ainsi que des observations et autres réactions des États Membres, pour que les réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès puissent se tenir le plus tôt possible en 2019. La version finale du guide de discussion (A/CONF.234/PM.1) a été publiée en septembre 2018.

6. Dans sa résolution 72/192, l'Assemblée générale a encouragé les gouvernements à engager très tôt les préparatifs du quatorzième Congrès par tous les moyens appropriés, y compris, le cas échéant, la création de comités préparatoires nationaux. Dans cette même résolution, ainsi que dans sa résolution 73/184, elle a instamment prié les participants aux réunions régionales préparatoires d'examiner les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers du quatorzième Congrès, et de formuler des recommandations axées sur l'action qui serviraient de point de départ aux projets de recommandations et de conclusions dont le Congrès serait saisi.

II. Conclusions et recommandations

7. [...]

III. Participation et organisation des travaux

A. Date et lieu de la Réunion

8. La Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale s'est tenue à Santiago du 5 au 7 février 2019.

B. Participation

9. Les États membres suivants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient représentés : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Japon, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Venezuela (République bolivarienne du).

10. Les entités des Nations Unies ci-après étaient représentées par des observateurs : Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ONUDC.

11. Les instituts composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ci-après étaient représentés par des observateurs : Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en

Amérique latine (ILANUD) et Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI).

12. L'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après était représentée par des observateurs : Terre d'Hommes.

C. Ouverture de la Réunion

13. La Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a été ouverte le 5 février 2019 par le Secrétaire de la Réunion.

14. Un représentant de l'ONU DC, s'exprimant au nom du Directeur exécutif, a souligné l'importance des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui offraient une tribune essentielle pour déterminer et évaluer l'état de préparation face aux défis et aux nouvelles menaces, et pour revoir périodiquement les règles et normes liées à la lutte contre la criminalité. Il a noté que le quatorzième Congrès se tiendrait à Kyoto (Japon), là où le quatrième Congrès, le premier qui ait été précédé de réunions préparatoires régionales, avait eu lieu 50 ans auparavant. Depuis, les réunions préparatoires régionales avaient joué un rôle essentiel en examinant les questions de fond et les sujets des ateliers et en formulant des recommandations concrètes selon une perspective régionale. Les conclusions de la Réunion jetteraient les bases de la Déclaration de Kyoto devant être adoptée en 2020. Le représentant de l'ONU DC a souligné que le treizième Congrès avait mis l'accent sur les relations synergiques qui existaient entre l'état de droit et le développement durable, et que les résultats obtenus sur le plan politique avaient été pris en compte dans l'objectif 16 de développement durable. Le quatorzième Congrès, qui allait se tenir cinq ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, serait l'occasion de faire le point et de formuler des recommandations pratiques et opérationnelles en faveur de sociétés pacifiques et justes.

15. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a pris la parole et a souhaité la bienvenue aux participants, soulignant l'importance de la réunion préparatoire régionale pour ce qui est d'assurer la diversité et la participation active de la région durant la phase préparatoire du quatorzième Congrès. Il a évoqué l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a souligné en particulier le rôle essentiel que jouait son objectif 16 à l'échelle régionale. Il a en outre noté que le renforcement de la coordination régionale et du multilatéralisme était un élément crucial et fondamental des efforts concertés déployés pour promouvoir la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que les objectifs de développement.

D. Élection du Bureau

16. À la 1^{re} séance, le 5 février 2019, les membres du Bureau ci-après ont été élus par acclamation :

Présidente : Pía Green (Chili)
Vice-Président : Alejandro Solano Ortiz (Costa Rica)
Rapporteur : Paul Williams (Canada)

E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

17. À la 1^{re} séance également, l'ordre du jour provisoire ([A/CONF.234/RPM.3/L.1](#)) ci-après a été adopté :

1. Ouverture de la Réunion.

2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Thème principal du quatorzième Congrès : « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 ».
5. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers du quatorzième Congrès :
 - a) Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique (point 3 de l'ordre du jour) ; et la prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces (atelier 1) ;
 - b) Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale (point 4 de l'ordre du jour) ; et la réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions (atelier 2) ;
 - c) Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha (point 5 de l'ordre du jour) ; et l'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité (atelier 3) ;
 - d) Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité : a) le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ; et b) les formes de criminalité nouvelles et émergentes (point 6 de l'ordre du jour) ; et les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité (atelier 4).
6. Recommandations pour le quatorzième Congrès.
7. Adoption du rapport sur la réunion.

18. À la même séance, les participants ont approuvé l'organisation des travaux de la réunion. La liste des documents dont ils étaient saisis est annexée au présent rapport.

19. Les 1^{re} à 3^e séances ainsi que les 5^e et 6^e séances, tenues du 5 au 7 février, ont été présidées par M^{me} Pía Green (Chili), et la 4^e séance, le 6 février, a été présidée par M. Alejandro Solano Ortiz (Costa Rica).

F. Questions diverses

20. Un représentant du Japon, pays hôte du quatorzième Congrès, a fait le point sur les questions d'organisation et de fond relatives aux préparatifs du quatorzième Congrès et du Forum de la jeunesse qui le précéderait. Il a présenté la ville de Kyoto, qui accueillerait le Congrès et a donné un aperçu des délibérations et des conclusions du quatrième Congrès, qui s'était tenu dans la même ville en 1970 et qui était le premier à avoir débouché sur l'adoption d'une déclaration politique.

21. L'observatrice de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a fait une déclaration dans laquelle elle a mis en relief la contribution apportée par l'Institut aux préparatifs du quatorzième

Congrès, notamment l'organisation de l'atelier 2 du Congrès, en collaboration avec l'Institut thaïlandais pour la justice et le Secrétariat. Ce faisant, elle a encouragé les États Membres à envisager d'inclure dans leur délégation des experts ayant des connaissances techniques sur les questions examinées à l'atelier. Rappelant le rôle constructif de l'Institut en tant que membre du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale basé dans le pays hôte du quatorzième Congrès, elle a souligné qu'il importait de développer les réseaux professionnels de spécialistes et a estimé que le quatorzième Congrès serait une excellente occasion de renforcer ces réseaux. À cet égard, elle a évoqué les efforts déployés par l'Institut pour mettre en place un réseau international d'anciens étudiants et a encouragé les anciens étudiants venant de différents pays, notamment d'Amérique latine, à participer activement au quatorzième Congrès.

22. Dans sa déclaration, l'observatrice de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine s'est félicitée de l'organisation de forums régionaux réunissant des parties prenantes de différents pays afin de débattre des mesures, politiques et stratégies à adopter dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Elle a également déclaré que l'Institut s'était engagé à promouvoir le dialogue et les échanges de vues et de connaissances sur les questions connexes et qu'il appuyait la tenue du quatorzième Congrès. Elle a également souhaité qu'idéalement le Congrès débouche sur des idées concrètes applicables aux politiques publiques.

IV. Adoption du rapport et clôture de la Réunion

23. À la 6^e séance, le 7 février 2019, les participants ont adopté le rapport de la Réunion ([A/CONF.234/RPM.3/L.2](#), [A/CONF.234/RPM.3/L.2/Add.1](#), [A/CONF.234/RPM.3/L.2/Add.2](#), [A/CONF.234/RPM.3/L.2/Add.3](#) et [A/CONF.234/RPM.3/L.2/Add.4](#)).

Annexe

Liste des documents

| | |
|---|---|
| A/CONF.234/PM.1 | Guide de discussion |
| A/CONF.234/RPM.3/L.1 | Ordre du jour provisoire annoté |
| A/CONF.234/RPM.3/L.2 et Add.1 à 4 | Projet de rapport |
| A/CONF.234/RPM.3/INF.2 | Liste des participants |
| A/CONF.234/PM/CRP.1 | Document de séance intitulé « From policy directives to concrete results: a quinquennial strategic operational roadmap. Note by the Secretariat » |
